



Mise à jour septembre 2019 (RL)
Fiche réalisée par ALEC Lyon

Vous habitez dans la Métropole de Lyon ? Vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans votre habitation ? **Certaines communes de la Métropole ont mis en place des aides complémentaires aux aides « classiques »** (Crédit d'impôt, Eco prêt à taux zéro, Certificat d'économie d'énergie ou encore aides de l'ANAH).

Il est rappelé que dans les 59 communes de la Métropole de Lyon le dispositif Ecoréno'v s'applique et peut permettre d'apporter une aide pouvant s'élever à 7500€. Toutes les aides communales ci-dessous sont cumulables avec Ecoréno'v.

→ Communes de la Métropole de Lyon proposant des aides et/ou des permanences locales

▲ Couzon au Mont d'Or (69270)

- Bonification des aides Ecoréno'v jusqu'à **1500€**
- Aide au remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage : **500€**
- Aide au ravalement de façade : **500€**

→ Contact : Mairie de Couzon au Mont d'Or : mairie@couzonaumontdor.fr | 04 72 42 96 96

▲ Dardilly (69570)

- Chaudière condensation : **500€**
- Poêle granulés bois : **500€**
- VMC double flux : **500€**
- Plancher bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert (isolant végétaux) : **500€**
- Isolation thermique par l'extérieur (isolant végétaux) : **1000€**
- Isolation des combles (isolant végétaux) : **500€**
- Ces travaux doivent être réalisés par un artisan RGE et respecter les critères techniques du crédit d'impôt transition énergétique
- L'audit énergétique en maison : **80% plafonné à 800€**. L'audit doit être suivi de travaux.

→ Contact : Mairie de Dardilly : contact@mairie-dardilly.fr | 04 78 66 14 50

▲ Francheville (69340)

- **200 €** de bonification de la prime air-bois pour la mise en place d'un appareil de chauffage au bois performant en remplacement d'un système ancien

→ Contact : Mairie de Francheville : 04 78 59 02 66



▲ Genay (69730)

- 500 € pour l'isolation des combles
- 300 € pour un système de récupération des eaux de pluie en cuve enterrée
- 300 € pour un chauffe-eau solaire individuel
- 1000 € pour une chaudière automatique au bois si le logement date d'avant 1989, sinon 500 €
- 250 € de bonification de la prime air-bois pour la mise en place d'un appareil de chauffage au bois performant en remplacement d'un système ancien
- **exonération de 50%** de la taxe foncière sur les propriétés bâties **pendant 5 ans** pour les logements **achevés avant 1989** ayant réalisé des travaux d'économie d'énergie d'un certain montant.

→ Contact : Mairie de Genay : 04 72 08 78 88

▲ Lyon (69000)

En copropriété uniquement :

- de 200€ à 2000€ par logement pour une copropriété ayant un programme de travaux respectant les critères des aides Ecoréno'v de la Métropole de Lyon (se référer à la fiche dédiée pour connaître les critères)

→ Contact : Espace Info-Energie Rhône-Métropole de Lyon, 04 37 48 25 90, contact@infoenergie69-grandlyon.org

▲ Saint-Priest (69800)

En maison individuelle :

- 500 € à 1000 € pour les ménages qui bénéficient des aides ANAH (Géré par SOLIHA)
- 300 € pour l'isolation des combles perdus (hors ménages éligibles ANAH)
- 500 € pour l'isolation de toiture sous rampants (hors ménages éligibles ANAH)
- 1500 € pour l'isolation des murs par l'extérieur (hors ménages éligibles ANAH)
- 4000 € pour une rénovation globale qui atteint le niveau BBC (96 kWh/m².an)

En copropriété :

- audit énergétique subventionné à 40%, dans un plafond de 4000€
- 500 € par logement pour l'isolation thermique par l'extérieur des murs, plafonné à 50 000€ / copropriété

→ Permanences de SOLIHA un mercredi matin par mois en mairie

→ Contact : Espace Info-Energie Rhône-Métropole de Lyon, 04 37 48 25 90, contact@infoenergie69-grandlyon.org

▲ Solaize (69360) (sous réserve)

- 5000 € pour une rénovation globale qui atteint le niveau BBC (96 kWh/m².an)
- 500 € pour du triple vitrage
- 500 € pour l'isolation des combles perdus
- 500 € pour l'isolation des rampants de toiture
- 2000 € pour l'isolation de tous les murs par l'extérieur
- 500 € pour l'isolation du mur nord par l'extérieur
- 500 € pour une VMC double-flux
- 500 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel
- 1000 € pour l'installation d'un système solaire combiné
- 1000 € pour une chaudière automatique au bois
- 500 € pour un poêle à granulés

→ Contact : Mairie de Solaize, 04 78 02 82 67

▲ Villeurbanne (69100)

❖ Les aides à la décision

En copropriété, un diagnostic technique global peut être subventionné à hauteur de 60%.

❖ Les aides aux travaux en COPROPRIETE

Aides au syndicat de copropriété, (montant par lot principal d'habitation) :

<i>Isolation par l'extérieur et ventilation</i>	<i>Niveau volontaire Ecoréno'v</i>	<i>Niveau exemplaire Ecoréno'v</i>
Maximum 500 € (maximum 1000€ si matériaux biosourcés)	Maximum 750 €	Maximum 1500€

En copropriété, à partir de 40 lots, la subvention est dégressive.

Aides individuelles pour les propriétaires occupants en copropriété (complémentaire à l'aide précédente) :

	<i>Projet éligible ANAH</i>	<i>Niveau volontaire Ecoréno'v</i>	<i>Niveau exemplaire Ecoréno'v</i>
Propriétaire modeste et très modestes	Majoration des aides ANAH		
Propriétaire intermédiaire	-	Maximum 2000€	

Les aides individuelles viennent compléter les aides collectives et sont cumulables. Toutefois, la somme des aides collectives et individuelles ne peut pas représenter plus de 60% de la quote-part.

Les plafonds de revenus sont indiqués page suivante.

❖ Les aides aux travaux en MAISONS INDIVIDUELLES

	<i>Isolation par l'extérieur et ventilation</i>	<i>Niveau volontaire Ecoréno'v</i>	<i>Niveau exemplaire Ecoréno'v</i>
Propriétaire modeste et très modestes	Majoration des aides ANAH		
Propriétaire intermédiaire	1500 € (2000€ si matériaux biosourcés)	-	2000€ + 1500€
Au-dessus des plafonds	1500 € (2000€ si matériaux biosourcés)	-	1500€

Les critères techniques

Pour l'isolation par l'extérieur : respect des critères du crédit d'impôt transition énergétique et justification d'une ventilation (en place, rénovée ou installée)

Pour le niveau volontaire Ecoréno'v :

- En copropriété réduction des consommations d'au moins 35% (calcul THCE ex)
- En maison individuelle : au moins 3 travaux éligibles à l'éco PTZ
- Pour le niveau exemplaire
- En copropriété : consommation inférieure à 96 kWh/m².an (calcul THCE ex)
- En maison individuelle : consommation inférieure à 96 kWh/m².an (calcul THCE ex) ou respect d'un bouquet de travaux

Dans tous les cas, il est nécessaire de justifier d'une ventilation performante soit installée, soit rénovée, soit existante.

▲ Villeurbanne (69100) – suite –

Les plafonds de revenus

Propriétaires modestes et très modestes

Nb de personnes dans le ménage	Niveau de ressources pris en compte dans la Métropole	
	Ménages à ressources "très modestes"	Ménages à ressources "modestes"
1	14 790 €	18 960 €
2	21 630 €	27 729 €
3	26 013 €	33 346 €
4	30 389 €	38 958 €
5	34 784 €	44 592 €
Par personne supplémentaire	+ 4 385 €	+ 5 617 €

Propriétaires intermédiaires

Composition du ménage	Plafonds ressources
1 personne	26 810 €
Couple (somme des âges > 55ans)	35 802 €
jeune couple	43 055 €
Couple ou personne seule + 1 personne à charge	43 055 €
Couple ou personne seule + 2 personnes à charge	51 977 €
Couple ou personne seule + 3 personnes à charge	61 146 €
Couple ou personne seule + 4 personnes à charge	68 910 €
Par personne supplémentaire	+ 7 686 €

→ Permanences de SOLIHA en mairie au service urbanisme le matin

Dates en 2019 : 8 et 22 janvier, 5 et 19 février, 5 et 19 mars, 2, 16 et 30 avril, 14 et 28 mai, 11 et 25 juin, 10 et 24 septembre, 8 et 22 octobre, 5 et 19 novembre, 3 décembre

→ Contact : Espace Info-Energie Rhône-Métropole de Lyon, 04 37 48 25 90, contact@infoenergie69-grandlyon.org